

Politique environnementale

Bell Canada croit que la protection de l'environnement et la performance énergétique efficace font partie intégrante de ses activités et s'engage à réduire au minimum, par l'innovation et un processus d'amélioration continue, l'impact que certains de ses produits et services et certaines de ses activités ont sur l'environnement.

En appui à son engagement, Bell s'efforcera de :

- Faire respecter ou dépasser les exigences de toutes les lois applicables;
- Prévenir, contrôler et réduire les émissions dans l'environnement;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre, atténuer les risques liés au changement climatique et s'y adapter, et rendre compte de nos résultats de manière transparente;
- Adopter une série d'objectifs, de principes et de procédures pour l'entreprise qui s'appliquent à tous les membres de l'équipe dans l'exercice de leurs fonctions respectives et suivre les progrès accomplis dans la réalisation de nos objectifs;
- Corriger rapidement les problèmes qui n'auraient pu être prévenus;
- Promouvoir et appuyer les initiatives rentables visant à minimiser la consommation des ressources et la réduction des déchets;
- Traiter avec des fournisseurs qui s'emploient à réduire au minimum l'impact de leurs activités sur l'environnement et la consommation d'énergie;
- Assurer la disponibilité des ressources nécessaires pour maintenir et améliorer les systèmes de gestion de l'environnement et de l'énergie;
- Mettre au point et commercialiser des services de télécommunications visant à fournir aux personnes et aux entreprises des solutions novatrices qui prennent en compte leurs défis environnementaux et liés à l'énergie;
- Collaborer avec les gouvernements, les entreprises, le public et les groupes d'intérêts concernés pour promouvoir la protection environnementale et la performance énergétique efficace;
- Communiquer régulièrement ses initiatives et sa performance en matière d'environnement et d'énergie aux parties intéressées; et
- S'assurer que les membres de son équipe adhèrent à la présente politique et comprennent leurs responsabilités en ce qui concerne sa mise en œuvre.

Il incombe à tous les membres de l'équipe Bell de respecter la présente politique.

Une fois découvert, il faut signaler sans délai tout incident environnemental et toute infraction au groupe Responsabilité d'entreprise et environnement.